

# **AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX**

## **TRAVAUX DE REHABILITATION DE ROUTES EN TERRE**

**Burundi** – Provinces Bururi et Mwaro

1. **Référence de publication :** EuropeAid /M/BI/WKS/130-645
2. **Procédure :** Ouvert local
3. **Programme :** FED
4. **Financement :** Programme Post Conflit de Développement Rural (P.P.C.D.R.) ,  
CONVENTION DE FINANCEMENT N° 9570 / BU (9 ACP BU 019)
5. **Pouvoir adjudicateur :** République du Burundi – Ministère des Finances, Ordonnateur National du FED

## **SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ**

### **6. Description du marché**

Dans le cadre du Projet PPCDR 9<sup>e</sup> FED, l'Union Européenne a conclu avec le Gouvernement du Burundi un accord de financement de la réhabilitation d'un certain nombre de routes en terre du réseau des pistes rurales.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la réhabilitation des routes en terre suivantes :

- La route Kagongo - Tora reliant la RN3 et la RN7, via Burambi ; Donzi et Tora , d'une longueur totale de 62,6 Kms et située en Province Bururi ;
- La route Kibumbu – Bisoro, reliant la RN18 et la RN7 via Kibumbu ; Gatwe ; Katazimiza et Bisoro, d'une longueur totale de 20,7 Kms et située en Provinces Mwaro et Bururi ;
- Une partie des pistes de desserte des palmeraies à huile de Rumonge, totalisant une longueur de 37,8 Kms.

Pour réaliser ces travaux, le Gouvernement du Burundi par l'intermédiaire du PPCDR compte lancer un appel d'offres ouvert local pour l'exécution, adressé aux entreprises locales disposant de références financières et d'expérience technique suffisantes, qui auront été retenues après concours.

### **7. Nombre et intitulés des lots**

Trois lots :

Lot n° 1 : Kagongo-Tora,

Lot n° 2: Kibumbu-Bisoro,

Lot n° 3 : pistes de desserte des palmeraies à Rumonge

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 8. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires) des États membres de l'Union européenne, et des pays et territoires ACP, ainsi qu'aux organisations internationales, tel qu'autorisée par l'instrument applicable au programme au titre duquel le marché est financé (voir également rubrique 22 ci-après). Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires de ces pays.

### 9. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent soumettre une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un marché de travaux, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles pour les actions extérieures de la CE.

### 10. Nombre d'offres

Les soumissionnaires peuvent soumettre seulement une offre par lot. Les offres couvrant une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue pour plusieurs lots. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les travaux requis dans le dossier d'appel d'offres.

### 11. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission de 80.000.000 BIF pour l'ensemble des lots, soit 40.000.000 BIF pour le lot 1, 24.000.000 BIF pour le lot 2 et 16.000.000 BIF pour le lot 3. Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties.

### 12. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution de 10 % du montant du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité et un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la seconde offre conforme la moins chère.

**13. Réunion d'information et/ou visite de site :** Une visite de site obligatoire sera organisée les 2 et 3 décembre 2010

**14. Validité des offres :** Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### 15. Délai de mise en œuvre

Pour le lot n° 1 : 9 mois maximum à compter de l'ordre de service de commencer les travaux,

Pour les lots n° 2 et 3 : 6 mois maximum à compter de l'ordre de service correspondant.

## CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

16. **Critères de sélection :** En accord avec les critères utilisés à la section 12.2 des instructions aux soumissionnaires
17. **Critères d'attribution :** Prix et conformité technique.

## SOUMETTRE UNE OFFRE

### 18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres?

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de PPCDR, avenue du Luxembourg, Rohero I, à Bujumbura (tel : 22 25 77 86). Il peut également être consulté dans les locaux du pouvoir adjudicateur, à l'adresse indiquée au point 5. Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au pouvoir adjudicateur (en mentionnant la référence de publication indiquée au point 1) au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres sur le site Internet d'EuropeAid à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome> 1

### 19. Date limite de soumission des offres

24 janvier 2011 à 10 h00

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

### 20. Séance d'ouverture des offres : 25 janvier 2011 à 10 h 00

21. **Langue de la procédure :** Toutes les communications pour cette procédure devront être effectuées en français.

22. **Base juridique :** Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 Juin 2000, tel que modifié le 25 Juin 2005 et en 2008 (Annexe IV)]